

Saint Georges de Didonne

Charente-Maritime

St-Georges-de-Didonne, le 2 novembre 2007



Monsieur SOURD Louis Julien
Président de la Commission Particulière
du Débat Public
Projet de terminal méthanier au Verdon
17 Cours du Château Rouge
33 000 Bordeaux

Objet : Contribution au débat public portant sur le projet de terminal méthanier au Verdon sur Mer

Monsieur le Président,

Je fais suite à mes précédents courriers des 7 septembre et 25 octobre 2007.

Je souhaite attirer votre attention sur les éléments suivants :

Le thème officiel de la réunion publique du 29 octobre à Royan était le suivant : « Quels enjeux sur l'estuaire ? Quels enjeux économiques ? ». Or Le public a découvert dans le préambule de cette réunion, annoncé par la CPDP, que l'ordre du jour serait finalement : « Enjeux sur l'environnement et les paysages, état des lieux du tourisme en pays Royannais et enjeux sur la sécurité ».

Ce constat illustre que le « principe de confrontation des arguments » qui régit le débat public n'a pas été respecté, car le public n'était pas prévenu que le thème sur la sécurité notamment serait abordé, empêchant en conséquence que des questions pertinentes aient pu être posées sur le sujet.

Ce vice de forme s'ajoute au non-respect du « principe d'équivalence » régissant également le débat public dont voici de nouveaux exemples :

- Le public a découvert lors de la réunion publique un changement des règles du débat : les questions n'étaient plus posées par le public, mais par un intervenant, membre de la commission ; le verbatim de la réunion démontrera sans difficulté que ces questions ont été choisies arbitrairement pour lecture et que ce ne sont pas les plus pertinentes qui ont été sélectionnées pour être traitées publiquement. Aucune de celles-ci n'abordait les éléments de fond sur le sujet de la sécurité ce qui a contribué à dévaloriser le débat sur ce thème.

HÔTEL DE VILLE

1, AVENUE DES TILLEULS, B.P. 80 - 17110 SAINT-GEORGES DE DIDONNE
TÉL. 05 46 05 07 27 - TÉLÉCOPIE : 05 46 05 87 63 - E-MAIL : mairie@saintgeorgesdedidonne.com

Le public a été empêché de débattre, nous sommes donc en droit de nous interroger sur la volonté de la CPDP à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer la stricte application des principes fondamentaux du débat public.

- La précipitation engendrée par le changement d'ordre du jour n'a pas permis aux intervenants sollicités par la CPDP de préparer de manière approfondie leurs présentations. Vous avez dit vous-même avoir réussi à joindre l'un d'entre eux quelques heures avant le début de la réunion.

En conclusion le « principe d'équivalence » a été une nouvelle fois bafoué, la manipulation des moyens d'expression cumulés à une grande confusion dans l'organisation du débat n'a pas permis la construction d'interventions pertinentes et la mise en place de moyens d'expression adéquats.

Par ailleurs, depuis le 30 octobre 2007, le site internet de la CPDP diffuse des documents qui ont soit disant été présentés à la réunion publique du 29 octobre 2007, notamment le document intitulé « Présentation du MEDAD » qui présente les principes d'évaluation des risques, les risques spécifiques du GNL et des ordres de grandeur des effets pour des terminaux existants. L'ensemble de l'assistance pourra témoigner que ces documents n'ont absolument pas été diffusés lors de la réunion publique du 29 octobre 2007. La publication de ce document dans le compte-rendu de la réunion induit le public en erreur. Il s'agit d'une manipulation flagrante de l'information apportée à ce débat public. Je vous demande de supprimer cette publication dans les plus brefs délais afin de rapporter de manière factuelle ce qui a réellement été présenté au cours de la réunion.

Aux multiples demandes pour obtenir un débat complet sur le projet en pays Royannais, c'est à dire obtenir l'organisation de réunions publiques abordant de façon maîtrisée tous les thèmes, la CPDP a répondu par l'organisation d'une réunion supplémentaire à Royan le 29 octobre 2007. Cette réunion était donc la dernière réunion publique organisée sur la rive droite de l'estuaire.

Si la CPDP s'en était tenu au thème annoncé officiellement, soit « Quels enjeux sur l'estuaire ? Quels enjeux économiques ? », les thèmes suivants n'auraient pas été abordés en pays Royannais :

- Nuisances et prévention des risques ;
- Environnement naturel du territoire.

En abordant succinctement et à l'improviste les sujets sur l'environnement et les risques lors de la dernière réunion publique du 29 octobre 2007 à Royan, la CPDP a cru pouvoir se dédouaner facilement de la demande légitime des Royannais de recevoir des informations complètes et de participer au débat.

D'autre part, les hypothèses de tracé du gazoduc, dont une est envisagée en pays Royannais, ont été portées à la connaissance des citoyens par voie de presse. Il paraît évident que ce moyen d'information dans un débat public ne peut être accepté. Il est impensable que la Commission Nationale de Débat Public puisse admettre une telle situation alors que dans sa décision du 4 avril 2007 elle exigeait une information sur le gazoduc dans le dossier du maître d'ouvrage qui n'a pas abouti (cf article 2). Une réunion publique en pays Royannais exposant le thème « acheminement du gaz depuis le terminal méthanier » s'impose.

Enfin, je vous rappelle que « la politique énergétique et le marché du gaz » a été considéré par la CPDP comme un élément fondamental du débat public, au point d'imposer un déroulement simultané des débats publics sur les 3 implantations de terminaux méthaniers actuellement en projet en France. Or la CPDP a choisi de développer ce thème capital à Bordeaux alors que les principaux concernés par les nuisances directes et induites sont géographiquement très éloignés du lieu de la réunion.

Au regard de tous ces éléments, il ne fait aucun doute que le débat public autour du projet d'implantation d'un terminal méthanier au Verdon n'est conforme ni aux principes qui le régissent, ni aux attentes légitimes des citoyens. « L'exercice d'intelligence collective » attendu est un échec et votre devoir en tant que Président de la Commission Particulière du Débat Public est d'apporter avec diligence des solutions sérieuses et équitables aux Royannais.

Je vous remercie de faire le nécessaire pour que cette lettre soit publiée en tant que contribution.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a vertical line extending downwards, with some smaller strokes at the base.

Jean Michel RENU,
Maire

